

**COMMUNE DE LA RIVIERE ENVERSE**

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

**P.L.U**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**ANNEXES SANITAIRES**

**VOLET des DECHETS**



La commune de La Rivière Enverse est adhérente à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre - CCMG - (8 communes) qui a pour compétence la collecte et le traitement des ordures ménagères.

## **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

La collecte s'effectue par camion-benne de manière mixte : porte à porte et points de regroupement.

⇒ Porte à porte : les conteneurs et les sacs sont la propriété des usagers.

⇒ Points de regroupement :

- ils sont définis, en concertation avec la CCMG, et aménagés, par la commune (construction de cabanes, aménagement de plateforme ...), de telle sorte qu'ils rassemblent les déchets pour les usagers situés en secteurs inaccessibles aux camions-bennes ou trop éloignés (pour optimisation économique dans ce cas) ;
- c'est la CCMG qui est propriétaire du matériel (des conteneurs).

### Fréquence de collecte

Du fait du caractère touristique du territoire de la CCMG, le rythme de collecte est spécialement adapté selon les périodes annuelles :

- basse saison, soit période hors vacances estivales et saison hivernale hors vacances scolaires : un passage hebdomadaire,
- haute saison, soit période de vacances estivales (juillet-août) et saison hivernale pendant les vacances scolaires (des vacances de Noël à mi-avril) : 2 passages hebdomadaires.

### Règles de base de collecte

Les dépôts en vrac ne sont pas autorisés : utilisation de conteneurs ou de sacs agréés ; les conteneurs doivent être entretenus par leurs propriétaires.

Les circuits et les horaires de collecte doivent être respectés : les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de ramassage et rentrés dans les meilleurs délais après la collecte, ils doivent être présentés en bordure de voie publique (poignées orientées côté route).

Le contenu doit être réglementaire, ne sont pas admis à la collecte des ordures ménagères : le verre et les emballages recyclables (à déposer aux points de tri sélectif), les déchets verts (à déposer en déchèterie, et déchets verts ligneux à déposer à la station d'épuration de Morillon), les huiles de moteur ou végétales (recours à une filière privée pour les professionnels, et à déposer en déchèterie pour les particuliers), pas de cartons, encombrants et gravats (à déposer en déchèterie), pas de « déchets dangereux ».

Les déchets issus de l'artisanat, des bureaux et de l'industrie collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages sont autorisés. Mais, le service ne concerne pas l'élimination des déchets en provenance des activités industrielles ; les industriels contractualisent avec des opérateurs privés pour l'élimination ou la valorisation des déchets industriels banals.

## Tonnage

En 2018, les agents de la CCMG et son prestataire ont collecté 5 140,87 Tonnes d'ordures ménagères sur l'ensemble de la Communauté de communes.

## **TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Une fois collectées, les ordures ménagères sont amenées à l'usine d'incinération de Marignier, propriété du SIVOM de la Région de Cluses.

La CCMG est membre du SIVOM de la Région de Cluses, et il lui a délégué la compétence « traitement ».

Cette usine permet d'éliminer les déchets par auto-combustion (pour une tonne de matières incinérées, 77.61% sont détruits, il ressort : 1.09% de produits sodiques résiduels, 2.15% de cendres, 1.12% de ferrailles et 18.03% de mâchefers).

## **TRI SELECTIF**

Sur la commune de La Rivière Enverse, il existe 2 points d'apport volontaire (PAV) :

- 2 en conteneurs semi-enterrés (CSE) ;
- 0 en cloches aériennes plastiques.

Ces points se répartissent comme suit :

Type de PAV	type des conteneurs	nombre de corps creux (CC)	nombre de corps plats (CP)	nombre de verre (v)	nombre d'OMR (OM)	Nom du pav
COMPLET	CSE	1	1	1	2	CHEF LIEU
OM	CSE				2	LA RIVIERE RN

Type de PAV	type des conteneurs	nombre de corps creux (CC)	nombre de corps plats (CP)	nombre de verre (v)	nombre d'OMR (OM)	Nom du pav
COMPLET	CSE	1	1		2	CHEF-LIEU
COMPLET	CSE	1	1	1	2	LES HOTTES - CAMPING
VERRE	PLASTIQUE Aérien			1		CHEF-LIEU
COMPLET	CSE	1	1	1	2	LE BOUCHET
COMPLET	CSE	1	1	1	3	VERCHAIX - LA BALME
VERRE	PLASTIQUE Aérien			1		BOULANGERIE
VERRE	PLASTIQUE Aérien			1		SALLE DES FETES

Ces points d'apport volontaire permettent de collecter sélectivement 3 flux :

- ⇒ le verre (9,75 Tonnes collectées en PAV en 2018 sur La Rivière Enverse).
- ⇒ les corps creux : flacons en plastique et emballages métalliques (soit 1,28 tonnes collectées en 2018 sur La Rivière Enverse).
- ⇒ les corps plats : papiers, journaux, magazines, cartonnettes et briques alimentaires (soit 5,36 tonnes collectées en 2018 sur La Rivière Enverse)

La collecte des aires de tri est sous-traitée à une entreprise privée.

La compétence « traitement » est, par analogie avec les ordures ménagères, déléguée au SIVOM de la Région de Cluses. Les traitements des déchets des 3 flux ont fait l'objet de contrats entre l'éco-organisme Eco-emballages et ce SIVOM.

## **DECHETERIE**

Sur la commune de Taninges, au lieu-dit Jutteninges, la CCMG gère une déchèterie intercommunale à laquelle les habitants de La Rivière Enverse ont accès.

La déchèterie est ouverte à tous les particuliers, et son accès est toléré pour les commerçants et les artisans.

Les différentes filières mises en place à la déchèterie sont : batteries, cartons, déchets verts (végétaux), déchets d'équipements électriques et électroniques, ferraille, encombrants, incinérables, gravats, huiles minérales, huiles végétales, piles, pneus, bois, déchets dangereux des ménages (peintures, colles, vernis, solvants ...), néons, textiles, cartouches d'encre, capsules de café, Déchets d'éléments d'ameublement, palettes et les déchets d'activité de soins à risques infectieux.

Ces déchets sont ensuite repris par différents prestataires et transférés vers les filières de traitement, de recyclage et de valorisation appropriée.

En 2018, la déchèterie a transféré environ 5 834 tonnes réparties dans les différentes filières pour l'ensemble du territoire.

## **COMPOSTAGE :**

Dans le cadre de la politique de valorisation des déchets, de diminution des ordures ménagères incinérées et de maîtrise des coûts de traitement, une opération de compostage des bio-déchets a été lancée par le SIVOM de la Région de Cluses en 2010.

Pour les déchets de jardin et de cuisine : depuis, une opération de mise à disposition de composteurs individuels a été organisée.

Le SIVOM de la région de Cluses équipe les foyers volontaires de composteurs individuels (coût 29,20 €) contre une participation demandée aux particuliers à hauteur de 20€.

42 composteurs ont été livrés à ce jour sur la commune de La Rivière Enverse depuis 2010.

Ces composteurs permettent de traiter localement la part fermentescible des Ordures Ménagères (pain, épluchures, restes de fruits et légumes, coquilles d'œufs, fleurs coupées,...)

détournant ainsi une partie des déchets ménagers de l'incinération et par conséquent limitant l'impact sur l'environnement.

La Commune de La Rivière Enverse a installé un composteur collectif pour l'école en 2106 afin de communiquer sur les bonnes pratiques et pour participer à l'éco-exemplarité des administrations.

### **DECHETS ALIMENTAIRES DES PROFESSIONNELS**

Le SIVOM de Morillon collecte les graisses alimentaires et les refus d'assiette des restaurateurs et des cantines afin qu'ils soient traités à la STEP : ces déchets sont injectés dans le digesteur où ils sont transformés en biogaz puis en énergie.

### **AMELIORATIONS A VENIR**

- Construction d'une nouvelle déchèterie à Jutteninges afin d'optimiser la gestion des flux existants, créer de nouveaux flux et valoriser l'agencement du site.
- Continuer le développement du tri sélectif : étudier la mise en place de nouveaux points d'apport volontaire, renforcer la communication et la sensibilisation.
- Réflexion sur l'optimisation de la collecte entre le porte à porte et les points d'apport volontaire.